

21 septembre 2017

BULLETIN TECHNIQUE N° 1

Changement des catégories d'âge – Juniors Technique Règlement 1.2 – Admissibilité Juniors

Réf. Règlements des compétitions de sauvetage sportif au Québec, Édition Juin 2017

Ce bulletin technique a pour but d'informer les entraîneurs et les athlètes du Québec du changement des catégories d'âge pour les Juniors, dans le volet «Technique». Les catégories d'âge changent, mais les spécificités des épreuves pour chacune restent les mêmes. Afin de respecter une uniformité entre les épreuves physiques complétées lors des compétitions des volets «piscine - Technique» et «piscine - Physique», les catégories de ce premier volet seront modifiées ainsi :

1.2 JUNIORS

Pour être éligibles à participer au **volet piscine - Technique** à des Championnats québécois de sauvetage ou à des compétitions homologuées, les athlètes doivent :

1. Correspondre à l'une des catégories suivantes :

Catégorie 10 ans et moins (mixte)

- Se référer aux épreuves «11 ans et moins» des règlements (Édition Juin 2017)

Catégorie 11-12 ans (mixte)

- Se référer aux épreuves «12 – 13 ans» des règlements (Édition Juin 2017)

Catégorie Duo 13-14-15 ans (mixte)

- Se référer aux épreuves «14 – 15 ans» des règlements (Édition Juin 2017)

(extrait modifié des Règlements des compétitions de sauvetage sportif au Québec, Édition Juin 2017)